

Procès-verbal du Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 07 juillet 2022

L'an Deux Mil vingt-deux le 07 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc ROCHET, Maire.

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, René LANDES, Christelle LAMBERET, Véronique MAIGRE ROLLAND, Sophie PHILIBERT.

Absents excusés : Mickaël CLEMENT, Nathalie PERDRIX donne pouvoir à Carine BESANÇON. Gilbert CHABOT donne pouvoir à René LANDES.

Secrétaire de séance : Gérard BREVET

1/ Délibération N° 17 et N°18-Demande de subventions pour les travaux dans la salle paroissiale :

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la salle paroissiale en vue de l'aménager en salle pour les associations.

Les travaux consistent en l'isolation thermique (doublage et isolation des murs, changement des menuiseries), la mise en accessibilité (création de sanitaires adaptés, modification des ouvertures...), l'aménagement et l'équipement mobilier de la salle.

Le montant de cet investissement s'élève à 59 106.67 € (HT).

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du Département de l'Ain au titre du soutien aux équipements de proximité et de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	59 106.67€ (HT)
DETR	29 553.34€ (HT) (50 %)
Département de l'Ain	17 732.00€ HT (30%)
Autofinancement communal	11 821.33€ (HT) (20 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement exposé et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Département de l'Ain et de l'Etat au titre de la DETR.

2/ Délibération N°19-Demande de subvention à Grand Bourg Agglomération suite à l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale :

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement bancaire mis en place et géré par des collectivités dans le but d'aider toutes les collectivités à financer leurs projets.

L'obtention d'un prêt est conditionnée par un apport au capital de l'AFL.

Afin d'avoir recours à un emprunt de 80 000€ pour financer l'acquisition de la salle paroissiale et sa rénovation, le conseil municipal a décidé par délibération en date du 09 décembre 2021 d'adhérer à l'AFL par un apport au capital de 1 900€ (somme calculée en fonction de l'encours de dette de la commune).

Lorsqu'une commune adhère à l'AFL, Grand Bourg Agglomération verse une subvention correspondant à 50% de l'apport initial en capital de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite Grand Bourg Agglomération pour le versement de la subvention représentant 50 % de l'apport à l'AFL soit 950€.

3/ Délibération N° 20-Renouvellement de la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes.

Considérant que la convention signée entre le Préfet de l'Ain et la commune de HAUTECOURT-ROMANCECHE pour la télétransmission de ses actes soumis au contrôle de légalité est arrivée à échéance au 1 mai 2022,

Après discussion, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents,

- Se prononcent favorable pour la poursuite de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Donnent leur accord pour que le Maire signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain,
- Désignent M. Marc ROCHET, maire de Hautecourt-Romanèche en qualité de responsable de la télétransmission.
- Autorisent le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.

4/Délibération N°21-Election d'un nouveau délégué SIVOS suite à démission :

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du renouvellement du conseil municipal, lors de la séance 10 juillet 2020, quatre délégués titulaires ont été désignés pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire AIN SURAN (SIVOS AIN SURAN) :

- FÈVRE Christian
- CLÉMENT Mickaël
- BESANÇON Carine
- CHEVALLIER Jean-Luc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Luc CHEVALLIER a présenté sa démission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Hélène DESBOIS DELEGUÉ TITULAIRE pour remplacer Monsieur Jean-Luc CHEVALLIER.

5/ Délibération 22- Signature de la convention pour la mutualisation du conseiller numérique.

La commune de Val-Revermont a recruté un conseiller numérique depuis le 2 novembre 2021. Le salaire est remboursé par l'Etat. Les missions du conseiller numérique l'amènent à être mobile sur le territoire au bénéfice d'un plus grand nombre d'habitants.

Afin d'assurer un maillage cohérent du territoire, le conseiller numérique recruté par la commune de Val-Revermont est appelé à se déplacer sur les communes suivantes : Nivigne et Suran, Pouillat, Courmangoux, Hautecourt-Romanèche, Drom, Cize, Ramasse, Villereversure, Meillonnas, Grand-Corent, Jasseron, Simandre. Il se déplace avec son véhicule personnel et la commune lui rembourse ses déplacements sur la base du taux en vigueur.

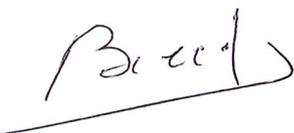
Madame le maire de Val-Revermont propose de signer avec les communes concernées une convention de prestation de service afin de leur facturer les frais de déplacement du conseiller ainsi que la quote-part des frais afférents à la mise à disposition de matériel (ordinateur, téléphone, abonnements...).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mutualisation du conseiller numérique et sollicite son intervention à raison de 2 mardis après-midi par mois.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 06 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,

Gérard BREVET



Le Maire,

Marc ROCHET

